

ANNEXE AU  
JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)



Standard .....01.40.58.75.00  
Annonces .....01.40.58.77.56  
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10  
Abonnements.....01.40.15.67.77  
(8 h 30 à 12 h 30)

## Associations

## Fondations d'entreprise

### Associations syndicales de propriétaires

### Fonds de dotation

## Annonce n° 328 - page 6312

### 17 - Charente-Maritime

### ASSOCIATIONS

### Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Jonzac.

#### **PROTEGEONS NOS PAYSAGES DE CHARENTE-MARITIME ET CHARENTE.**

*Objet* : protéger les espaces naturels, le patrimoine bâti, les sites et les paysages de Charente-Maritime et de Charente, lutter contre toutes les atteintes qui pourraient être portées à l'environnement, aux hommes, à la faune et à la flore et notamment chaque fois qu'elles seront susceptibles de toucher aux caractères naturels des espaces et des paysages, aux équilibres biologiques et, d'une façon générale, à la santé et à la sécurité des hommes, des animaux et des choses, l'association se réfère notamment à cet égard à la convention européenne des paysages, lutter, y compris par toute action en justice, contre les projets d'installations industrielles dédaigneuses des intérêts de la nature, des gens, du patrimoine paysager et bâti et par exemple contre les usines d'aérogénératrices dites "parcs éoliens", lutter contre les nuisances de ces installations et obtenir réparations amiables et judiciaires des préjudices subis de leurs faits, lutter pour obtenir par tous moyens légaux l'arrêt de leur exploitation ou leur démantèlement; s'opposer à toute forme de développement de projets en opposition avec une insertion naturelle et humaine dans l'environnement; défendre l'identité culturelle des paysages et du patrimoine, leur équilibre, leur salubrité ainsi que leurs intérêts économiques, historiques et sociaux; prémunir contre la dégradation des ressources naturelles, favoriser le développement de projets utiles à la vie de l'homme et respectueux des sites naturels qu'ils soient ou non répertoriés; favoriser le dialogue et les échanges d'informations sur les nuisances environnementales, leurs conséquences sur l'écosystème, la santé des hommes et des animaux, sensibiliser l'opinion publique à ces problèmes; proposer toute mesure destinée à améliorer leur revalorisation de l'espace en respectant les critères précédents; coopérer et participer à tout mouvement local, régional, national, international partageant peu ou prou les mêmes objectifs, que ce soit sur terre ou sur mer; et d'une façon générale, entreprendre toute démarches et action pour concourir au but ci-dessus.

*Siège social* : Chez Collardeau, 17520 Saint-Maigrin.

*Date de la déclaration* : 15 décembre 2014.